

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.--**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>21 juin 2017</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	<b>:</b>	<b>30 juin 2017</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	<b>:</b>	<b>16 octobre 2017</b>

---

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2016, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève 2016 : Fr. 58'000.-
- Openaire 2016 : Fr. 30'000.-
- Jeux du Grand Genève : Fr. 75'000.-
- Jeux Nationaux (2016) : Fr. 100'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2017, soit Fr. 300'000.-.
---